



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

**DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 Janvier 2022

2023/04

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasio régulièrement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James (arrivé au pt n°2) – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia - M. ALTIER Jonathan -

**ABSENTS** : Mme DE CORO Jessica - M. REBUFFAT Jacky -

**PROCURATIONS** : Mme DE CORO Jessica à Madame ARNAUD GIBOULET Sophie  
M. Jacky REBUFFAT à M. Jonathan ALTIER

Soit 19 votants

-----  
**OBJET** : Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de broyage

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement, notamment son article L.541-21-1,

VU la délibération de la CA Nîmes Métropole du 20 septembre 2021 portant approbation d'une convention de mise à disposition auprès des communes, de matériel de broyage,

CONSIDERANT le lancement par la CA Nîmes Métropole, d'une part d'un MAPA pour l'acquisition de broyeurs de végétaux, puis d'un deuxième marché passé auprès de l'entreprise NOVA pour l'acquisition de nouveaux équipements,

CONSIDERANT le courrier de la CA Nîmes Métropole daté du 16 novembre 2022 qui propose aux communes l'achat d'un broyeur qui serait subventionné par l'intercommunalité,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'avoir ce type d'équipements à proposer au service technique municipal qui assure l'entretien de nombreux espaces verts et boisés,

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter les fonds de concours de Nîmes Métropole pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux – diamètre 15 cm - pour un coût HT de 18 350 €.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gilles Tixador". The signature is written over the official seal and extends upwards and to the right.